

Guide du Code de conduite du Groupe NGK



À l'attention de tous les membres du Groupe NGK

Les principes auxquels tous les dirigeants et employés du Groupe NGK doivent se conformer sont décrits dans le Code de conduite du Groupe NGK. Le Groupe NGK renforce son exigence de comportements conformes à ce Code de conduite à travers des avis émis au début de chaque exercice fiscal ainsi que des messages des responsables de chaque siège et groupe d'affaires.

Pour favoriser une meilleure compréhension des comportements attendus des membres du Groupe NGK, nous avons élaboré un Guide détaillant des exemples concrets.

Ce Guide inclut des descriptions de « Notre état d'esprit et nos comportements » attendus au sein du Groupe NGK pour les divers sujets abordés dans le Code de conduite. Nous demandons à tous les membres du Groupe d'utiliser ce Guide de manière proactive, tant dans leur conduite personnelle que sur le lieu de travail.

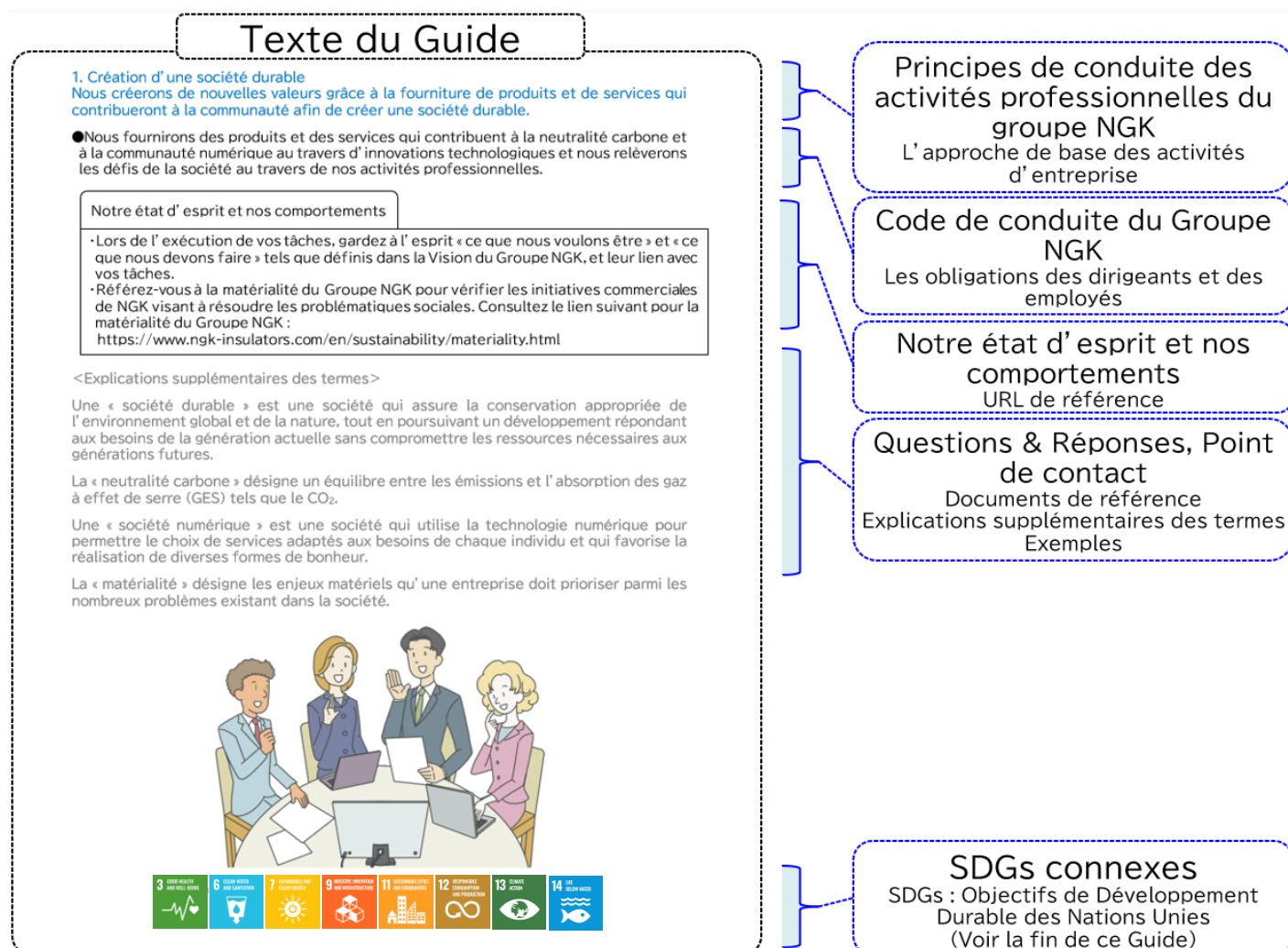
Ce Guide est distribué sous forme de fichier PDF et publié sur le site web du Groupe NGK. Il est accessible à tout moment depuis votre ordinateur ou votre smartphone. This Guidebook is distributed as a PDF file and is posted to the NGK website, and is available for browsing at any time via your computer or smartphone.

Contenu

[Texte du Guide]

1. Création d'une société durable	P.3~P.4
2. Respect des droits de l'homme	P.5~P.7
3. Fournir un environnement de travail sûr et agréable	P.8~P.9
4. Activités commerciales honnêtes	P.10~P.19
5. Protection des informations de l'entreprise et responsabilité	P.20
6. Intégrer la responsabilité sociétale dans notre chaîne d'approvisionnement	P.21~P.22
7. Préservation de l'environnement mondial et planétaire	P.23~P.24
8. Coopération avec la région et la société	P.25
[Autres thèmes liés aux questions d'ESG]	P.26
[Principes d'entreprise et Code de conduite du Groupe NGK (intégral)]	
[Objectifs de Développement Durable des Nations Unies]	

Configuration de ce Guide



1. Création d'une société durable

Nous créerons de nouvelles valeurs grâce à la fourniture de produits et de services qui contribueront à la communauté afin de créer une société durable.

- Nous fournirons des produits et des services qui contribuent à la neutralité carbone et à la communauté numérique au travers d'innovations technologiques et nous relèverons les défis de la société au travers de nos activités professionnelles.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Lors de l'exécution de vos tâches, gardez à l'esprit « ce que nous voulons être » et « ce que nous devons faire » tels que définis dans la Vision du Groupe NGK, et leur lien avec vos tâches.
- Référez-vous à la matérialité du Groupe NGK pour vérifier les initiatives commerciales de NGK visant à résoudre les problématiques sociales. Consultez le lien suivant pour la matérialité du Groupe NGK :
<https://www.ngk-insulators.com/en/sustainability/materiality.html>

<Explications supplémentaires des termes>

Une « société durable » est une société qui assure la conservation appropriée de l'environnement global et de la nature, tout en poursuivant un développement répondant aux besoins de la génération actuelle sans compromettre les ressources nécessaires aux générations futures.

La « neutralité carbone » désigne un équilibre entre les émissions et l'absorption des gaz à effet de serre (GES) tels que le CO₂.

Une « société numérique » est une société qui utilise la technologie numérique pour permettre le choix de services adaptés aux besoins de chaque individu et qui favorise la réalisation de diverses formes de bonheur.

La « matérialité » désigne les enjeux matériels qu'une entreprise doit prioriser parmi les nombreux problèmes existant dans la société.



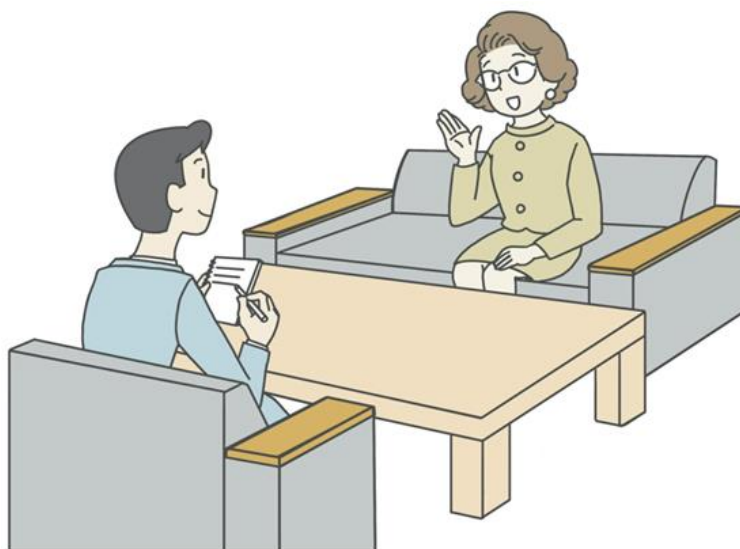
ODD(SDGs)



- Nous répondrons de manière ouverte aux nouvelles demandes ou requêtes d'amélioration de la part de nos clients et de la société en développant et en améliorant nos produits et services.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Interagissez de manière proactive avec les parties externes et maintenez un fort intérêt pour divers sujets, tels que les tendances sociales, les retours des clients et les nouvelles technologies.
- Répondez rapidement et avec diligence aux plaintes et aux accidents. Vérifiez les faits de manière précise, identifiez les causes et œuvrez à la prévention des récidives.



SDGs



- En fournissant des produits et des services de haute qualité pour lesquels la sécurité constitue la principale préoccupation et qui sont conformes aux règles environnementales, nous serons en mesure de gagner la confiance des clients et de la communauté.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Réalisez des évaluations des risques, priorisez la sécurité et assurez-vous que les processus de conception et de développement incluent des considérations environnementales.
- Visez une qualité fiable du point de vue du client et fournissez de manière constante des produits et services fiables pour garantir leur tranquillité d'esprit.

2. Respect des droits de l'homme

Nous observerons scrupuleusement les normes internationales relatives aux droits de l'homme et respecterons la diversité.

- Nous respecterons l'individualité et l'indépendance de chaque salarié, valoriserons l'égalité des femmes et nous éviterons toute discrimination basée sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, l'âge, la religion, les croyances, le handicap ou tout autre motif.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Soyez conscient(e) de l'importance des droits de l'homme et œuvrez en faveur de l'acceptation et du respect mutuels.
- Respectez l'individualité, l'indépendance et la diversité des autres sur le lieu de travail et traitez-les de manière équitable, sans approche discriminatoire ni biais.
- Encouragez l'utilisation de ressources humaines diversifiées.
- Faites preuve d'une considération appropriée envers les pratiques religieuses des autres et envers les personnes handicapées.



SDGs



- Nous ferons en sorte de maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement ou de traitement offensant ou inhumain^{*1} et le cas échéant prendrons des mesures rapides et appropriées.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Soyez conscient(e) du fait que la majorité des cas de harcèlement surviennent en raison d'une mauvaise communication ou de l'incapacité d'une ou des deux parties à comprendre la position ou le sentiment de l'autre partie
- Si vous êtes confronté(e) au harcèlement, n'hésitez pas à consulter les personnes autour de vous.
- Les superviseurs doivent s'engager activement dans une communication appropriée pour favoriser un environnement de travail ouvert.
- Les instructions que vous donnez sont-elles destinées à l'amélioration du travail ? Ne recourez pas à un langage violent ni à des réprimandes qui dénigrent la personnalité ou la dignité d'une personne. Ne donnez pas non plus de directives qui constituent une intrusion dans la vie privée.
- En outre, ne vous engagez pas dans des comportements de harcèlement ou de mauvais traitements envers les fournisseurs et autres partenaires externes (cela inclut également des contextes tels que les repas, événements et soirées).

<Explications supplémentaires des termes>

Un « lieu de travail » ne désigne pas uniquement l'endroit où un employé travaille habituellement, mais également les lieux qui sont considérés comme une extension substantielle du lieu de travail, tels que les destinations de voyages d'affaires ou des événements comme les dîners ou les réceptions.

^{*1} Les traitements inhumains comprennent les violences envers les travailleurs, la violence sexiste, le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les punitions corporelles, l'oppression mentale ou physique, les brimades, l'humiliation publique, la honte ou l'exposition et la violence verbale.



SDGs



- Nous exercerons nos activités commerciales sans avoir recours au travail forcé^{*2} ou au travail des enfants. Nous observerons scrupuleusement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région relatives au travail et nous ferons en sorte d'offrir des conditions de travail appropriées aux jeunes travailleurs.

Notre état d'esprit et nos comportements

- N'utilisez pas, ne soyez pas complice et ne bénéficiez pas du travail forcé ni du travail des enfants.
- Assurez-vous de procéder à une vérification de l'âge pour prévenir le recours au travail des enfants.
- Soyez conscient(e) des conditions de travail des jeunes travailleurs afin de prévenir tout travail illégal ou dangereux qui pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité.

<Explications supplémentaires des termes>

^{*2} Le travail forcé fait référence au travail forcé, servile (y compris la servitude pour dettes) ou dans un camp d'internement, au travail pénitentiaire involontaire ou d'exploitation, au travail des esclaves ou à la traite des êtres humains.

- Nous ne violerons pas les droits des peuples autochtones et autres en acquérant, développant ou utilisant de toute autre manière les terres, les forêts ou les ressources en eau en rapport avec nos activités commerciales, y compris les évictions forcées et l'appropriation des ressources ciblées.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Faites preuve d'une vigilance adéquate pour garantir que les activités commerciales ne causent pas de pollution de l'air, du sol ou de l'eau, ni ne portent atteinte aux droits des résidents locaux (y compris les communautés autochtones) ou des parties prenantes à mener une vie saine et épanouissante.
- Soyez conscient(e) de l'impact des violations des droits de l'homme lorsque les activités commerciales sont liées à des personnes dans des situations sociales vulnérables ou dans des régions en conflit.

3. Fournir un environnement de travail sûr et agréable

Nous ferons en sorte d'offrir un environnement de travail sûr et agréable, confortable pour tout salarié.

- Nous observerons scrupuleusement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région relatives au travail et nous ferons en sorte d'offrir des conditions de travail appropriées telles que les horaires de travail, les vacances, les congés, les salaires et les avantages sociaux.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Assurez-vous de la déclaration appropriée des heures de travail (heures supplémentaires, etc.).
- Œuvrez à promouvoir l'utilisation des congés payés et à augmenter les taux d'utilisation.

- Nous respecterons les droits de nos employés à la liberté d'association et aux négociations collectives conformément aux lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Respectez les droits à la liberté d'association et à la négociation collective. Efforcez-vous de bâtir des relations de travail positives et de promouvoir la création d'un environnement de travail motivant pour tous.
- L'exercice des droits à la liberté d'association et à la négociation collective doit être vu non pas comme une opposition, mais comme une occasion de dialogue constructif.

- Nous respecterons strictement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région concernant la sécurité et l'hygiène, nous offrirons à nos employés un milieu de travail sûr et sécurisé et nous nous efforcerons de garantir leur santé physique et mentale.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Reconnaissez que la sécurité et la santé des travailleurs sont le fondement de toute activité professionnelle et œuvrez pour renforcer les activités associées.
- Respectez les lois, réglementations et règles internes relatives à la sécurité au travail.
 - Soyez attentif(ve) aux informations transmises par les départements de gestion de la sécurité et de la santé concernant les révisions des lois et réglementations, et réagissez en conséquence.
 - Veillez à ce que le travail nécessitant des qualifications spécifiques soit réalisé par des personnes possédant ces qualifications.
- Œuvrez constamment à améliorer les environnements de travail et à augmenter les niveaux de sécurité et de santé.
- Œuvrez pour éliminer les heures supplémentaires prolongées afin de prévenir les atteintes à la santé.

Conformez-vous aux lois, réglementations et règles internes, qualifications spécifiques, horaires de travail...



SDGs



- Nous nous efforcerons de faciliter la création d'un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie familiale et de soutenir différents styles de travail.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Acceptez et respectez les différents styles de travail.
- Encouragez l'utilisation de ressources humaines diversifiées.
- Efforcez-vous d'améliorer le confort et la motivation sur le lieu de travail.

- Nous établirons la confiance à travers des dialogues et des discussions sincères avec les employés.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Engagez-vous dans un dialogue constructif pour établir des relations de travail harmonieuses et œuvrer à la résolution des problèmes.
- L'entreprise, les syndicats et les employés doivent s'efforcer de partager leurs points de vue respectifs sur les environnements opérationnels et les problèmes de chaque organisation, et œuvrer à stimuler la communication entre les syndicats et la direction en vue d'un engagement fondé sur un sentiment d'unité.

- Nous donnerons aux employés des opportunités de formation et leur donnerons la possibilité de développer leur motivation et leurs capacités.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Cultivez des connaissances, des compétences et des capacités avancées ou une combinaison de celles-ci, ainsi qu'une approche proactive des problèmes.
- Faites preuve d'esprit d'équipe et produisez des résultats de manière constante.
- Développez-vous de manière autonome et opérez un changement continu tant sur vous-même que sur l'entreprise.

4. Activités commerciales honnêtes

Nous nous engageons à entreprendre des activités commerciales équitables et transparentes avec intégrité et à respecter scrupuleusement les normes internationales, les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.

●【Activités commerciales éthiques】

En tant que membre de la communauté internationale, nous respecterons les lois et réglementations nationales et internationales, nous respecterons la culture et l'histoire de chaque pays et de chaque région et nous agissons de manière intègre et selon des normes éthiques élevées. Nous respecterons les règles existantes et nous aborderons notre travail en toute confiance.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Priorisez la conformité dans vos actions.
- Veillez à communiquer de manière proactive et à créer un environnement de travail qui favorise la consultation et le respect mutuel.
- Si vous découvrez une infraction à la conformité, soyez courageux(se) et : (1) Ne fuyez pas, (2) Ne la cachez pas, (3) Ne prétendez pas ne pas l'avoir découverte.
- Vos actions sont-elles quelque chose que vous pouvez être fier(e) de partager avec votre famille ?

<Questions & Réponses>

Q:Que dois-je faire lorsque je ne sais pas ou suis incertain(e) quant à la décision à prendre ?

R:Consultez votre superviseur ou le Département de conformité.

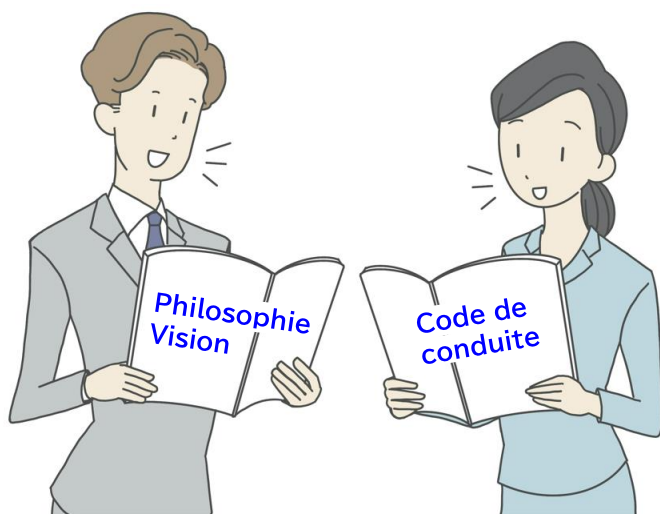
Ne tentez pas de porter le fardeau seul(e). Être ouvert(e) sur les problèmes vous permettra de prendre des mesures appropriées.

Si les circonstances rendent difficile la consultation de votre superviseur ou du Département de conformité, vous pouvez consulter via une ligne d'assistance ou une hotline.

<Explications supplémentaires des termes>

La « conformité » est l'action de répondre aux attentes des parties prenantes.

Les « parties prenantes » désignent les entités ayant des intérêts directs ou indirects dans l'entreprise, notamment les clients, les actionnaires, les partenaires commerciaux, les employés et la société.



SDGs



●【Anti-corruption】

Nous nous efforcerons de mettre en place une prévention complète de la corruption en interdisant la corruption^{*3}, les détournements de fonds, les situations dans lesquelles se produisent des abus de confiance, des conflits d'intérêts^{*4}, des délits d'initié^{*5}, du blanchiment d'argent^{*6}, des entraves à la justice ou toute autre forme d'abus d'autorité ou de position au bénéfice d'un individu ou d'une organisation.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Ne vous engagez pas dans des pratiques de corruption, car elles perturbent les activités commerciales légales et encouragent les violations des droits de l'homme en empêchant la croissance économique et l'élimination de la pauvreté.
- N'offrez ni n'acceptez de divertissements, d'argent liquide ou d'équivalents dans le but d'obtenir des avantages indus ou des gains personnels. Si vous recevez de telles propositions, déclinez-les fermement.
- Ne vous engagez pas dans la corruption par l'intermédiaire d'un agent ou d'un consultant.

<Questions & Réponses>

Q: Un fournisseur m'a envoyé un bon d'achat de 5 000 yens en signe de remerciement pour avoir assisté à une présentation d'un nouveau produit que nous envisageons d'adopter. Que dois-je faire ?

R: Retournez-le immédiatement. Il est extrêmement inapproprié de recevoir des équivalents aux espèces ou des cadeaux de grande valeur lors du processus de sélection de nouveaux produits.

<Point de contact> Département de conformité du Groupe NGK

<Explications supplémentaires des termes>

^{*3} Le corruption fait référence à l'acte d'offrir de l'argent, des cadeaux ou des services (corruption) à des tiers afin d'obtenir des profits illicites ou l'acte d'accepter une telle corruption. Afin d'empêcher les actes qui constituent de la corruption de se produire en relation avec notre entreprise, nous entretenons de saines relations avec nos partenaires, y compris les fonctionnaires et les représentants du gouvernement dans les pays et régions où nous opérons. Nous nous abstenons d'accepter de tels pots-de-vin de la part de tiers conformément aux lois et réglementations locales. Nous offrons uniquement des cadeaux ou des divertissements dans les cas dans lesquels existe une raison professionnelle légitime de le faire et dans une mesure qui soit socialement acceptée ; nous n'offrirons pas de cadeaux ou de divertissements de manière régulière. De plus, nous nous abstiendrons d'effectuer de petits paiements (paiements de facilitation) aux fonctionnaires afin de faciliter ou d'accélérer les services routiniers tels que l'obtention de permis et/ou de licences et de dédouanement. Nous utilisons et gérons de manière appropriée les actifs de l'entreprise exclusivement à des fins professionnelles légitimes. Ces actifs comprennent l'argent liquide, les équipements, les logiciels et les véhicules. Nous n'utiliserons jamais ces actifs au bénéfice d'un individu ou d'un tiers.

^{*4} Le conflit d'intérêts fait référence à l'acquisition de bénéfices personnels au détriment des intérêts de nos entreprises ou d'offrir des bénéfices à des tiers, y compris la famille et les amis, tels que la sélection d'homologues commerciaux qui ont des intérêts personnels ou qui mènent des affaires en concurrence avec celles de nos entreprises.

^{*5} Le délit d'initié fait référence à l'achat ou la vente de titres, y compris d'actions, basés sur une connaissance d'informations matérielles non publiques concernant nos entreprises, nos homologues commerciaux et autres. Afin d'éviter qu'il se produise, nous devons traiter ces informations matérielles avec grand soin.

^{*6} Le blanchiment d'argent fait référence à toute dissimulation ou fausse déclaration de fonds obtenus à travers des activités illégales, telles que l'évasion fiscale ou le maquillage.



SDGs



●【Concurrence loyale】

Nous reconnaissons l'importance de la libre concurrence sur le marché et pratiquerons une concurrence équitable et libre conformément aux lois sur la concurrence applicables dans chaque pays et chaque région. Nous n'exercerons jamais d'activités de cartel avec des concurrents ou toutes autres actions qui pourraient être soupçonnés de relever de telles activités.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Identifiez vos concurrents.
- Si vous avez un besoin raisonnable de contacter des concurrents dans le cadre de vos affaires, ne discutez pas de sujets interdits (tels que des restrictions commerciales injustes ou toute action pouvant suggérer de telles pratiques).
- Si un concurrent tente d'aborder des sujets interdits, arrêtez immédiatement la conversation et signalez cette tentative via la hotline.

<Questions & Réponses>

Q: Pouvons-nous donner des instructions au distributeur concernant le prix de revente des produits qui leur sont vendus ?

R: Donner des instructions (contraignantes) au distributeur sur le prix de revente constitue une violation du droit de la concurrence. C'est rigoureusement interdit.

<Point de contact> Département de conformité du Groupe NGK

<Explications supplémentaires des termes>

- « Les sujets interdits (tels que les restrictions commerciales injustes ou toute action qui pourrait suggérer de telles pratiques) » sont détaillés ci-dessous :
- Détermination du prix de vente des produits, du volume des ventes, des clients, des commissions de vente, des régions de vente, etc.
 - Volume de production des produits, capacité de production, volume d'approvisionnement en matières premières, taux d'utilisation des installations, plans de dépenses en capital, etc.
 - Attribution du destinataire de la commande ou du prix de l'offre, etc., lors d'un appel d'offres.



SDGs



●【Exécution assurée des contrats】

Nous serons à la hauteur de la confiance qu'ont placée en nous nos clients et homologues commerciaux en respectant toujours nos contrats et nos accords en toute bonne foi.

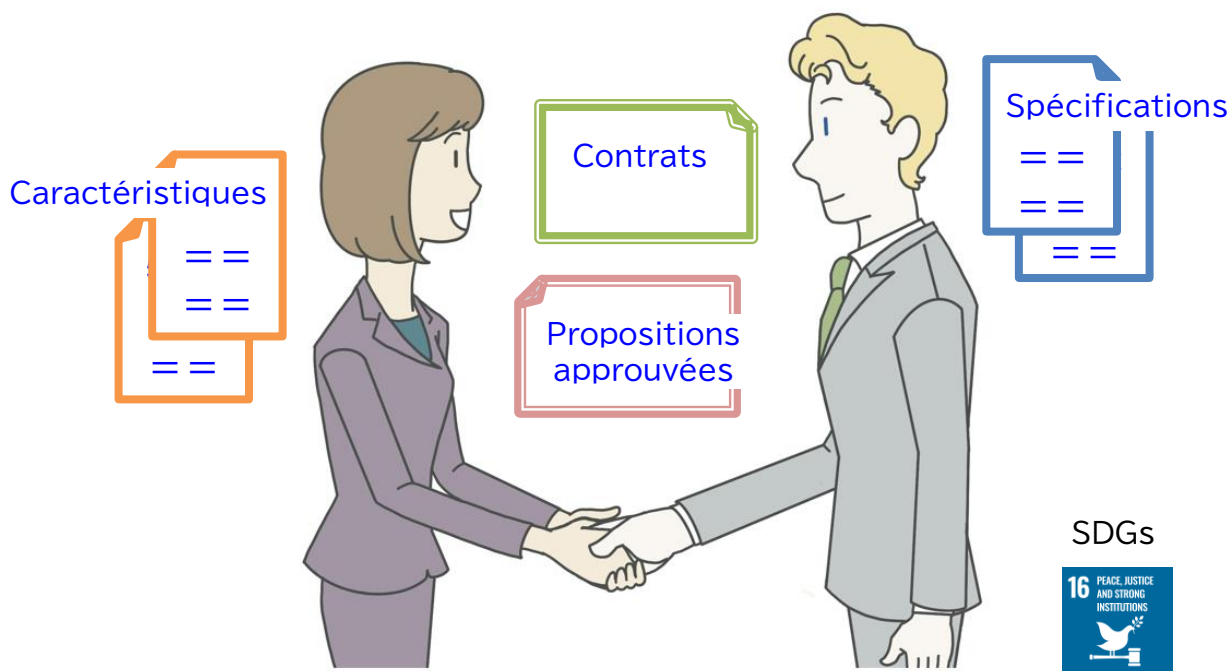
En cas de problème qui nous empêcherait de remplir nos contrats tels qu'ils ont été convenus originellement, nous discuterons de tels problèmes avec nos homologues et nous remplirons nos devoirs conformément aux nouvelles conditions convenues par l'ensemble des partenaires.

Nous ne concluons jamais de contrats qui violent les normes sociales ou les lois et réglementations.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Assurez-vous de respecter les points stipulés dans les contrats. Consultez immédiatement votre superviseur si vous découvrez que vos produits ne satisfont pas aux spécifications ou propriétés stipulées.
- Lors de l'exécution des activités commerciales, modifiez immédiatement les contrats si vous et l'autre partie (ou les autres parties) avez convenu et exécuté des éléments différemment des détails du contrat.
- Révissez régulièrement le contenu des contrats pour vous assurer que vous vous y conformez.

<Point de contact> Département juridique du Groupe NGK



●【Protection des informations personnelles et confidentielles】

Conformément aux lois et réglementations ainsi qu'aux règles internes concernant les informations personnelles, nous collecterons et utiliserons les informations personnelles uniquement s'il existe des fins professionnelles légitimes pour le faire. Nous conserverons toute information personnelle que nous aurons obtenue sous un contrôle strict. De plus, nous prendrons des mesures de contrôle draconiennes afin d'empêcher toute fuite d'informations confidentielles de la part de nos entreprises et de tiers.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Soyez conscient(e) du fait qu'une fuite pourrait affecter les personnes ayant fourni des informations et entraîner une perte de confiance sociale, alors œuvrez à prévenir les fuites d'informations personnelles.
- Définissez des privilèges d'accès pour les informations personnelles et confidentielles de l'entreprise, et procédez régulièrement à des révisions.
- Lors de l'externalisation de la gestion des informations personnelles, sélectionnez des sous-traitants appropriés et concluez des contrats adéquats. Vérifiez aussi régulièrement l'état de la structure de gestion des informations personnelles du sous-traitant.
- Traitez les informations confidentielles de l'entreprise avec le même soin que les informations personnelles pour prévenir les fuites.
- Ne discutez pas des informations confidentielles de l'entreprise dans les transports publics, les taxis ou dans un établissement de restauration.
- Ne prenez pas de photos à l'intérieur de l'entreprise ni ne les mettez en ligne sur Internet ou sur les réseaux sociaux sans autorisation.
- Lorsque vous emportez des dispositifs contenant des informations confidentielles de l'entreprise à l'extérieur de l'entreprise, gardez-les toujours avec vous et faites attention aux risques de perte ou de vol.

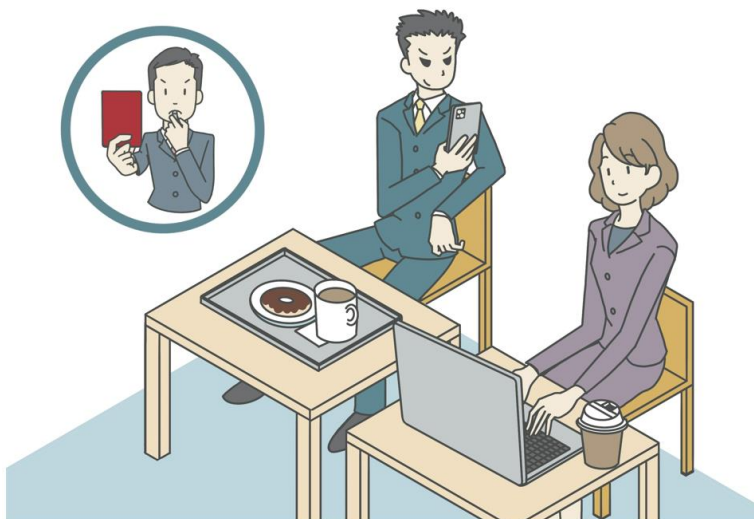
<Questions & Réponses>

Q: Un ancien employé souhaite contacter mon collègue et m'a demandé son adresse e-mail professionnelle. Suis-je autorisé(e) à lui fournir cette information ?

R: Non, cela n'est pas autorisé. Il existe un risque que cette information soit utilisée à des fins criminelles ou malveillantes. Quelle que soit la situation, assurez-vous d'obtenir le consentement de la personne concernée avant de fournir ses informations personnelles.

<Point de contact> Département des affaires générales du Groupe NGK

[Document de référence: Manuel de sécurité de l'information électronique (en anglais)]



SDGs



●【Protection des droits de propriété intellectuelle】

Les droits de propriété intellectuelle constituent une ressource de gestion vitale pour nos activités. Nous créerons, protégerons et utiliserons activement les droits de propriété intellectuelle ^{*7}.

Nous prendrons les mesures nécessaires et appropriées afin d'éliminer les produits contrefaits et nous nous efforcerons d'empêcher toute violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.

Notre état d'esprit et nos comportements

- La propriété intellectuelle est une ressource de gestion extrêmement importante et une source de compétitivité pour l'entreprise. Veillez à créer, protéger et utiliser proactivement la propriété intellectuelle.
- En cas de violation des droits de propriété intellectuelle de l'entreprise, celle-ci fera valoir ces droits. Contactez le Département de la propriété intellectuelle si vous constatez des produits contrefaits ou imités, ou toute violation de ces droits.
- Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle des autres. Effectuez des recherches suffisantes pour vous assurer de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers dans votre travail quotidien. Il est illégal de mettre en œuvre un brevet, de télécharger ou de copier des logiciels, des images, etc., sans l'autorisation du titulaire des droits.
- Si vous rencontrez tout problème ou avez des doutes sur quelque chose, ne prenez pas de décisions seul(e). Consultez le département spécialisé.

<Point de contact> Département de stratégie en propriété intellectuelle du Groupe NGK

<Explications supplémentaires des termes>

^{*7} Les droits de propriété intellectuelle comprennent les brevets, les modèles d'utilité, les designs, les droits de marque et les droits d'auteur.



SDGs



●【Contrôle strict d'import-export】

Lors de l'exportation des produits et autres cargaisons, technologies et logiciels, nous nous conformerons aux lois, réglementations et règles internes applicables, et nous effectuerons les contrôles d'exportation appropriés afin de maintenir la paix et la sécurité de la communauté internationale. Lorsque nous importerons et exporterons des produits, etc., nous soumettrons les déclarations de douane appropriées conformément aux lois et réglementations applicables de chaque pays et de chaque région.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Lors de l'importation ou de l'exportation de biens, de technologies ou de logiciels, respectez les lois et réglementations pertinentes de chaque pays et région, et veillez à compléter les procédures requises par les règles de l'entreprise.
- Lors de l'exportation de biens, de technologies ou de logiciels, vérifiez à l'avance l'utilisation finale et l'utilisateur pour vous assurer que les biens exportés ne seront pas utilisés dans des armes.
- Si les procédures internes de confirmation déterminent qu'une licence des autorités administratives est nécessaire pour effectuer l'exportation, ne procédez pas à l'exportation sans avoir obtenu au préalable une licence des autorités administratives.
- Une violation des réglementations d'importation/exportation pourrait soumettre l'entreprise à des sanctions sévères, y compris des restrictions d'importation/exportation ou la révocation de ses licences d'importation/exportation. De telles actions pourraient également entraîner des sanctions pénales au niveau individuel, il est donc essentiel de faire tout ce qui est possible pour prévenir les violations.

<Questions & Réponses>

Q: J'ai présenté et discuté des dessins de produits lors d'une réunion en ligne avec une filiale située en dehors de notre pays. Cela pose-t-il un problème ?

R: Présenter des dessins de produits à une filiale située en dehors de notre pays revient à exporter de la technologie. Vous devez donc vérifier à l'avance si les règles de l'entreprise exigent que vous obteniez une licence. Si cela n'est pas clair, veuillez consulter le département responsable.

<Point de contact>

Département juridique du Groupe NGK, Département des achats du Groupe NGK



SDGs



●【Assurer la qualité et la sûreté des produits et des services】

Nous nous efforcerons toujours d'améliorer la qualité de nos produits et de nos services à travers le dialogue avec nos clients.

Nous acquerrons, stockerons et vérifierons les données concernant la qualité de nos produits conformément à nos obligations envers nos clients. Nous ne commettrons jamais d'actions frauduleuses telles que le vol, la falsification, le remplacement ou la rétention de données. En cas d'accident ou de dysfonctionnement, des actions appropriées seront immédiatement prises.

En cas de problème concernant nos produits ou services qui affecterait la sécurité de nos clients, nous réagirons rapidement et de manière appropriée afin d'empêcher qu'un tel accident se reproduise ou s'étende.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Si vous avez des doutes sur les détails d'une promesse faite à un client ou si sa réalisation devient difficile, communiquez immédiatement avec le client pour négocier, puis tenez les engagements pris avec lui. Assurez-vous également qu'il y a une confirmation mutuelle des points convenus et conservez une trace des accords.
- En réponse aux plaintes ou demandes des clients, vérifiez suffisamment les faits, partagez les informations avec les départements concernés et œuvrez à résoudre rapidement le problème.
- Si vous avez des doutes quant à l'interprétation des données de mesure, etc., consultez toujours un supérieur au lieu de prendre une décision seul(e).
- Si vous remarquez même des anomalies mineures lors de tests ou de mesures, arrêtez immédiatement les tests ou les mesures et prévenez un superviseur.

<Questions & Réponses>

Q: La livraison de pièces spécifiées par le client a été retardée, ce qui entraînera un retard dans la livraison du produit fini. Nous avons une pièce en stock qui offre les mêmes performances, puis-je l'utiliser sans contacter le client ?

R: Non. Il est nécessaire de notifier le client et d'obtenir son approbation avant d'utiliser cette pièce. Si vous n'obtenez pas l'approbation, prenez d'autres mesures telles que l'ajustement de la date de livraison.

●【Enregistrements corrects】

Afin de garantir une divulgation en temps opportun et appropriée, nous nous conformerons aux lois, aux réglementations et aux règles internes applicables. Nous établirons et ferons correctement fonctionner un système de contrôle interne afin d'enregistrer et de rapporter de manière précise les informations financières et autres. Tous les enregistrements seront stockés et éliminés de manière appropriée et effacés conformément aux lois, aux réglementations et aux règles internes applicables.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Lors de la création de dossiers, enregistrez les faits de manière à garantir l'exactitude des informations.
- Ne créez pas de faux dossiers, ne modifiez pas les données, et n'effectuez pas de rapports de dépenses ou de comptabilité erronés.

<Questions & Réponses>

Q: J'ai vérifié l'inventaire des produits sur place et saisi le nombre de pièces dans l'ordinateur. Lors d'une nouvelle vérification à une date ultérieure, le comptage était différent. Comme la date limite de rapport était déjà passée, je n'ai pas pu réviser les données. Est-il acceptable de laisser les données telles quelles ?

R: Non. Informez immédiatement votre superviseur dès que vous prenez connaissance de la situation et réajustez les données. Ne pas émettre de rapport ou apporter de révisions malgré la constatation d'une erreur dans les données pourrait entraîner des sanctions disciplinaires.

●【Traiter avec les forces antisociales】

Nous nous opposerons fermement aux forces antisociales et n'aurons aucune implication avec elles. En cas de contact par des forces antisociales, nous n'y répondrons pas individuellement, mais nous le rapporterons immédiatement à nos superviseurs (département responsable).

Notre état d'esprit et nos comportements

- Ne vous impliquez pas avec des forces anti-sociales.
- Ne cédez pas à des demandes telles que l'acceptation d'abonnements coûteux à des magazines ou le paiement de fonds de protection sur les chantiers. Signalez immédiatement ces demandes à votre superviseur.
- Ne fournissez pas de divertissement ou d'autres avantages aux forces anti-sociales, et ne faites pas appel à leur influence.
- Lors des transactions, assurez-vous que l'autre partie n'est pas impliquée avec des forces anti-sociales et incluez des clauses dans le contrat pour éliminer toute relation avec ces forces.

<Point de contact> Département des affaires générales du Groupe NGK



SDGs



●【Maintien de relations équitables avec l'administration】

Nous nous efforcerons de maintenir des relations très transparentes, saines et équitables avec les secteurs politiques et administratifs, en respectant les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région en relation avec les contributions et les donations politiques. Nous n'agissons pas d'une manière qui éveille la suspicion ou la méfiance de la communauté.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Ne fournissez pas de divertissements dans le but d'obtenir des faveurs lors des procédures d'approbation de permis.
- Œuvrez également à sensibiliser et à renforcer la prise de conscience des sous-traitants auxquels nous confions du travail (agents, consultants, etc.) sur la nécessité de maintenir des relations appropriées avec les autorités administratives. Référez-vous aux lignes directrices suivantes concernant les cadeaux offerts aux fonctionnaires au Japon :
 - Règles pour maintenir l'éthique des fonctionnaires nationaux :
<https://www.jinji.go.jp/content/900020277.pdf>
 - Exemples de réglementations éthiques pour les fonctionnaires nationaux (Q&R faciles à comprendre) :
<https://www.jinji.go.jp/content/000000404.pdf>

<Questions & Réponses>

Q: Est-il problématique d'envoyer un cadeau saisonnier aux agents préfectoraux chargés d'approuver les permis ?

R: Même si vous n'avez aucune intention de solliciter une faveur, n'envoyez pas de cadeaux, car de telles actions, particulièrement autour de la période d'inspection pour l'approbation des permis, pourraient susciter des soupçons.

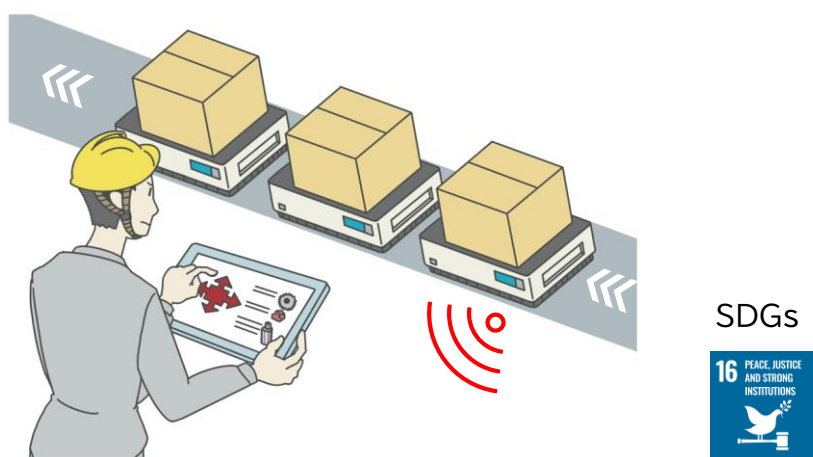
<Point de contact> Département de conformité du Groupe NGK

●【Gestion des risques commerciaux】

Nous pratiquerons la gestion des risques en étant perpétuellement conscients des risques liés à nos opérations. Nous nous efforcerons d'identifier et d'empêcher la concrétisation des risques potentiels. En cas de concrétisation d'un risque, nous réagirons rapidement et nous nous efforcerons de minimiser l'impact sur nos partenaires.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Identifiez les risques liés à votre travail et œuvrez à leur prévention.
- Ces types de risques sont-ils présents sur votre lieu de travail ?
 - Obstacles à votre travail causés par une transmission insuffisante des compétences ou un développement insuffisant des ressources humaines
 - Perte d'opportunités en raison de retards dans la réponse aux demandes des clients ou dans les développements
 - Déviation des procédures prescrites en raison de la priorité donnée aux délais ou aux calendriers de développement
 - Atteintes à la santé dues à une charge de travail excessive ou à des horaires prolongés
 - Accidents ou interruptions de production causés par une maintenance et une gestion inadéquates des installations
- Informez immédiatement un supérieur en cas de problème.



●【Établissement d'un système de lanceurs d'alerte et d'interdiction de représailles】

Si nous prenons conscience ou si nous soupçonnons une violation de la conformité, nous le signalerons rapidement à nos superviseurs ou au service d'assistance téléphonique des lanceurs d'alerte. Nous n'exercerons pas de représailles envers quiconque aura effectué un signalement.

Notre état d'esprit et nos comportements

- En cas de violations de la conformité ou d'actions suspectées de violation, si vous ne pouvez pas consulter votre superviseur, consultez ou faites un rapport à la ligne d'assistance ou à la hotline mise en place pour chaque entreprise du groupe en dehors du Japon. Consultez ce lien pour le système de lancement d'alerte : <https://www.ngk-insulators.com/en/sustainability/governance-compli-structure.html>
- Le Groupe NGK interdit toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte et des personnes cherchant à consulter. Si vous découvrez une violation, faites un rapport et ne fermez pas les yeux. Votre voix peut aider à arrêter ou prévenir des violations.

< Point de contact > Département de conformité du Groupe NGK

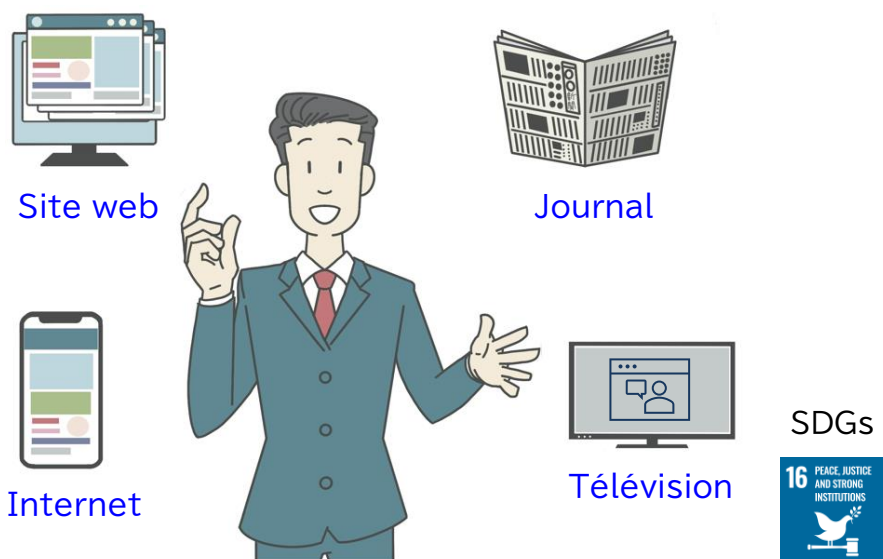
5. Protection des informations de l'entreprise et responsabilité

Nous promouvons un management sain et transparent grâce à la communication active d'informations et aux discussions avec les partenaires.

- Nous divulguerons de manière précise et rapide toute information requise par la société.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Divulguiez activement des informations concernant la performance de l'entreprise et les produits.
- Informez immédiatement un superviseur si vous découvrez une fraude ou des produits défectueux.
 - Ne pas divulguer de graves fraudes ou de produits défectueux constitue non seulement une trahison de la confiance publique, mais cela pourrait également entraîner des accidents.
- Si vous recevez une demande externe concernant des informations sur l'entreprise, contactez le Département des Relations Publiques au lieu de répondre vous-même.



- Nous ferons très attention au point de vue de nos partenaires et nous remplirons nos obligations de rendre compte. Nous établirons une confiance réciproque avec nos partenaires à travers un dialogue continu.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Efforcez-vous d'établir une communication proactive et bilatérale en répondant avec diligence aux opinions des lecteurs concernant notre rapport intégré, notre site web et d'autres supports.
- Favorisez le dialogue avec la communauté locale en organisant divers événements et des visites d'usine pour approfondir la compréhension du public de nos activités.
- Collaborez pour résoudre des problématiques sociales communes en promouvant un dialogue renforcé et en coopérant avec les parties prenantes, notamment à travers des activités de contribution sociale.

6. Intégrer la responsabilité sociétale dans notre chaîne d'approvisionnement

Nous développerons une structure qui assume les responsabilités sociétales à l'égard de nos homologues commerciaux et de la chaîne globale d'approvisionnement.

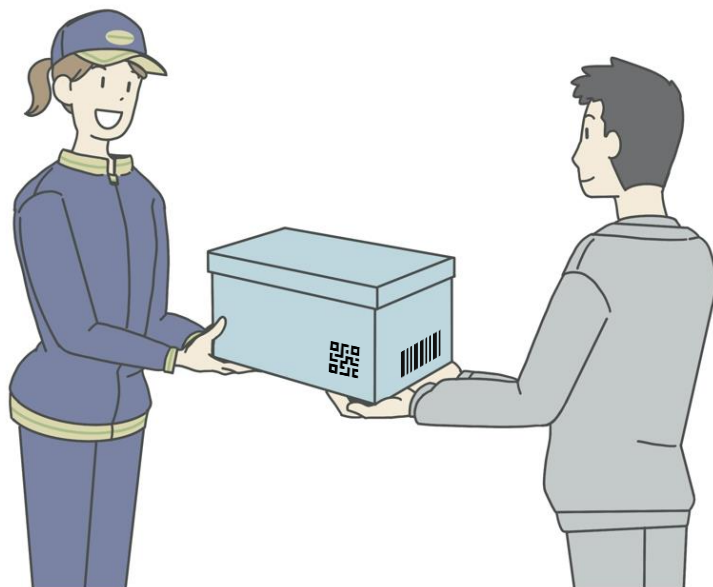
- Nous respecterons nos homologues commerciaux en tant que partenaires égaux et nous nous efforcerons d'établir une relation de confiance et de promouvoir un développement mutuel.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Engagez-vous dans des transactions équitables, ouvertes et transparentes avec les partenaires commerciaux.
- Encouragez des principes ouverts et équitables et sélectionnez des partenaires de transaction qui ne sont pas motivés par des intérêts personnels.
- Respectez la Loi sur la sous-traitance et n'adoptez pas de pratiques commerciales déloyales exploitant une position avantageuse, comme la fixation injuste des tarifs de sous-traitance, le refus de recevoir des produits ou leur retour sans motif valable.
- Il est strictement interdit d'offrir des faveurs à des fins d'enrichissement personnel.
- Poursuivez la qualité, les prix, les conditions de livraison, la stabilité de l'approvisionnement, etc., sur la base de dialogues et de négociations attentifs avec les partenaires commerciaux.

<Explications supplémentaires des termes>

Par exemple, la Loi sur la sous-traitance au Japon (loi contre les retards de paiement des produits de sous-traitance, etc., aux sous-traitants) est une loi adoptée pour contrôler l'abus de positions avantageuses par les entreprises acheteuses à l'encontre des sous-traitants.



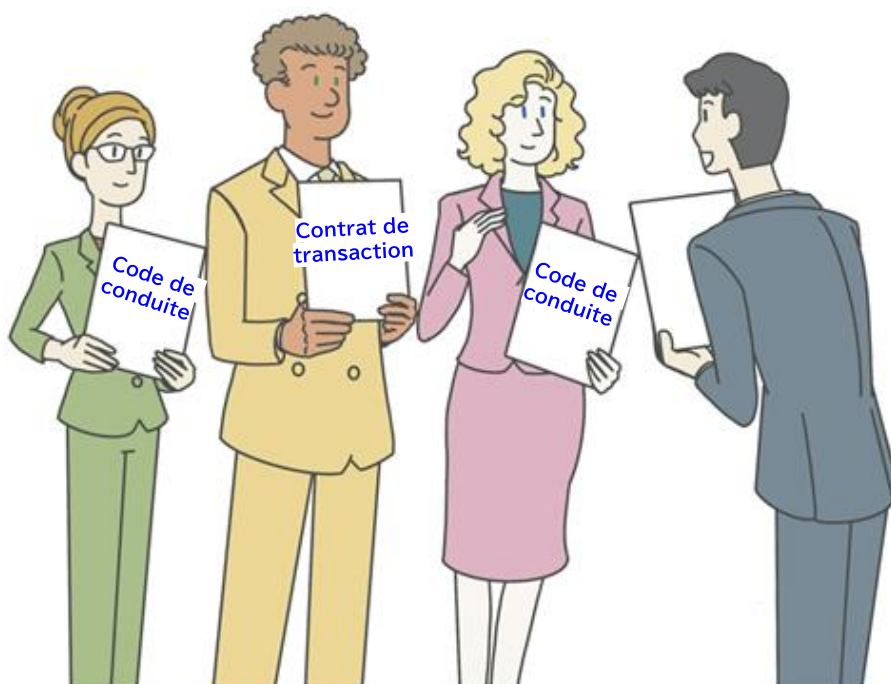
SDGs



- Nous contribuerons à la sécurité et à la croissance de la région et de la société à travers un approvisionnement responsable des ressources et à la promotion d'un approvisionnement écologique.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Efforcez-vous de remplir notre responsabilité sociale tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Lors de l'approvisionnement en ressources minérales, assurez-vous que nous ne nous approvisionnons pas en minerais de conflit servant de source de capital pour des forces armées menant des activités inhumaines dans des régions en conflit.
- Œuvrez avec nos partenaires commerciaux à la promotion de l'utilisation de l'énergie propre et à l'adoption accrue de matériaux, pièces, produits, installations et autres biens et services respectueux de l'environnement.



SDGs



- Nous garantirons le respect des droits de l'homme, d'un environnement de travail positif et d'activités commerciales honnêtes soutenus par la conformité aux lois et réglementations à travers notre chaîne d'approvisionnement.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Exigez le strict respect des lois et réglementations ainsi que le respect des normes internationales, y compris les droits de l'homme.
- Assurez-vous de la connaissance des politiques, des lignes directrices, des principes commerciaux de l'entreprise, du Code de conduite du Groupe NGK et œuvrez à garantir la conformité.
- Si vous identifiez un point nécessitant une amélioration, collaborez avec les parties concernées à la mise en place appropriée et efficace des actions correctives et des améliorations.

7. Préservation de l'environnement mondial et planétaire

Nous travaillerons dans le but de préserver et résoudre les problèmes concernant l'environnement mondial et planétaire.

- Nous fournirons des produits et des services qui contribuent à la préservation de l'environnement mondial et planétaire, tels que la contribution à la neutralité carbone.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Œuvrez à promouvoir le développement, la conception et la fabrication de produits et services qui contribuent à l'environnement ou qui ont une faible empreinte environnementale.
- Encouragez l'utilisation efficace de l'énergie et œuvrez à réduire les émissions de CO₂ en mettant en œuvre des mesures de conservation de l'énergie et en adoptant les énergies renouvelables dans les processus et installations.

- Nous résoudrons directement l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement en nous efforçant, par exemple, à créer une économie circulaire et en utilisant de manière efficace les ressources en eau.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Contribuez à l'établissement d'une économie circulaire en proposant des produits et services conçus dans une optique d'utilisation efficace des ressources et de durabilité à long terme.
- Œuvrez à la conservation de l'énergie et à la conservation des ressources dans tous les processus, de la recherche, du développement et de la conception à l'approvisionnement, la production, la vente, la logistique et l'élimination.

conservation de l'énergie

- Promouvez les améliorations des équipements et des processus en révisant des conditions comme la réduction des temps de séchage et de cuisson.
- Réalisez des patrouilles de conservation de l'énergie et ajustez les plages de climatisation ainsi que les réglages de température.

conservation des ressources

- Promouvez la réduction des pertes de matières premières et la réutilisation en cours de production.
- Promouvez les 3R (réduire, réutiliser, recycler), triez les déchets et favorisez les flux de travail sans papier.
- Œuvrez à utiliser les ressources en eau de manière efficace.

- Tirez parti des caractéristiques des produits et services telles que la durabilité et la réparabilité, pour promouvoir la fourniture de produits et services conçus pour une utilisation à long terme.

- Nous veillerons à la préservation de la biodiversité et à la durabilité.

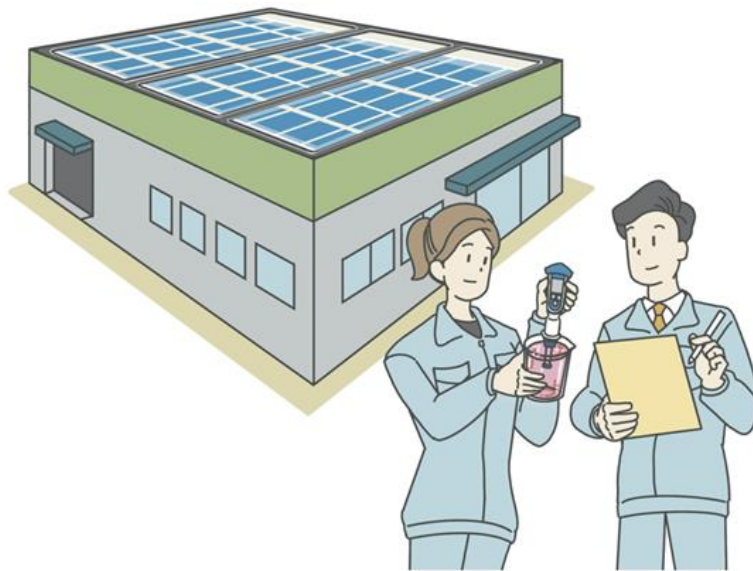
Notre état d'esprit et nos comportements

- Contribuez à la conservation et à la restauration de la biodiversité et réalisez une harmonie avec la nature en menant des activités commerciales et des actions de contribution sociale en prenant conscience du lien entre la nature et les régions où nous opérons.
- Assurez une gestion environnementale, y compris l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie, la surveillance de la qualité de l'eau et de l'air, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets, l'évaluation des risques, les audits, la formation et les activités des comités.
- Collaborez avec les communautés locales et les administrations locales pour participer activement à des actions de contribution sociale telles que la conservation des zones naturelles protégées, l'entretien des forêts, la plantation d'arbres et l'entretien des zones côtières, fluviales et humides.
- Participez activement aux activités éducatives pour approfondir notre compréhension et sensibiliser à la biodiversité.

- Nous respecterons scrupuleusement les lois et réglementations relatives à l'environnement de chaque pays et de chaque région.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Vérifiez la conformité avec les lois, les ordonnances et les normes environnementales.
- Vérifiez les lois et réglementations applicables ainsi que les normes d'émission auxquelles votre département doit se conformer.
- Conservez des enregistrements précis des mesures de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air, etc.
- Assurez-vous de soumettre des rapports pour tout équipement nécessitant une notification auprès des autorités gouvernementales.
- Si vous découvrez une anomalie, informez immédiatement votre superviseur et le responsable de l'installation.



SDGs



8. Coopération avec la région et la société

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous contribuerons au développement de la région et de la société.

- En tant que membre de la région et de la société, nous participerons activement à des activités qui contribuent à la société. Nous coopérerons et collaborerons également avec une grande variété de partenaires.

Notre état d'esprit et nos comportements

- En tant que membre de la société, efforcez-vous d'être une entreprise citoyenne digne de confiance aux yeux de la communauté locale. Coopérez et collaborez avec divers partenaires et engagez-vous dans des activités de contribution sociale qui répondent aux besoins de chaque communauté.
- Participez à des activités de contribution sociale dans les domaines des personnes et de l'éducation, de l'environnement et des relations communautaires.

< Point de contact > Département des affaires générales du Groupe NGK

- Nous promouvons et soutiendrons activement les activités auxquelles les employés participent volontairement afin de contribuer à la communauté.

Notre état d'esprit et nos comportements

- Transmettez les joies de la fabrication aux enfants, qui seront les leaders de demain, et soutenez les activités éducatives susceptibles de contribuer au développement des communautés locales.
- Engagez-vous activement pour une harmonie avec la nature et contribuez à la conservation de l'environnement mondial.
- Intéressez-vous aux enjeux sociaux, efforcez-vous de coexister avec la communauté locale en tant qu'entreprise citoyenne digne de confiance, et participez au développement de communautés attrayantes.

< Point de contact > Département des affaires générales du Groupe NGK

< Exemple >

- Champs d'action et initiatives pour la contribution sociale



Personnes et éducation:
Cours de japonais



Environnement:
Minnano Mori Mizunami



Relations communautaires:
Tennis en fauteuil roulant

- Activités de bénévolat pour divers événements : marathons, démonstrations d'expériences scientifiques, etc.

SDGs



[Autres thèmes liés aux questions d'ESG]

Bien que cela ne s'applique pas actuellement au Groupe NGK, les directives de durabilité de l'industrie automobile Drive Sustainability exigent des partenaires commerciaux qu'ils abordent les points suivants. Si un cas similaire se produit au sein du Groupe NGK, ce contenu pourrait être intégré dans le Code de conduite à l'avenir.

[Forces de sécurité privées ou publiques]

Bien que cela ne s'applique pas actuellement au Groupe NGK, le type de directives de durabilité suivantes a été adopté dans l'industrie automobile.

Les fournisseurs ne doivent pas engager ou utiliser des forces de sécurité privées ou publiques pour protéger des projets commerciaux si, en raison d'un manque de formation ou de contrôle de la part de l'entreprise, le déploiement de ces forces de sécurité pourrait entraîner des violations des droits de l'homme.

Par exemple, il existe des cas où des forces de sécurité armées sont déployées dans des pays ou régions à l'étranger, où la sécurité publique est faible, en réponse à des actes de terrorisme par des organisations armées. Il est exigé que cette structure de sécurité ne mène pas à des violations des droits de l'homme des employés ou d'autres personnes.

[Bien-être animal]

Bien que cela ne s'applique pas actuellement au Groupe NGK, le type de directives de durabilité suivantes a été adopté dans l'industrie automobile.

Les fournisseurs doivent respecter les cinq libertés animales concernant le bien-être animal, formulées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Aucun animal ne doit être élevé ni tué dans le seul but d'être utilisé dans un produit automobile.

Les animaux ne doivent pas être blessés de manière cruelle ou inutile. Par exemple, lors de la fabrication de cuirs pour l'intérieur de voitures, toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour éviter la souffrance animale pendant l'opération.

Les cinq libertés animales définies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) sont les suivantes :

- (1) Absence de faim, de soif et de malnutrition
- (2) Absence de peur et de détresse
- (3) Absence de stress physique ou thermique
- (4) Absence de douleur, de lésions et de maladie
- (5) Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce



Principes de conduite des activités professionnelles du groupe NGK

Afin de concrétiser en permanence la philosophie du groupe NGK, le rôle de celui-ci est de mener la création d'une société durable en créant une valeur ajoutée qui profite à la société et qui génère des emplois au travers de comportements autonomes et responsables dans le cadre d'une concurrence loyale et libre, basée sur la politique de base du groupe NGK concernant la durabilité. Pour y parvenir en tout lieu, le groupe NGK se conformera à la lettre et à l'esprit des lois et réglementations ainsi qu' autres règles internationales applicables et il remplira sa responsabilité sociale avec un sens aigu des valeurs éthiques, en agissant conformément aux huit principes suivants.

1. Création d'une société durable



Nous créerons de nouvelles valeurs grâce à la fourniture de produits et de services qui contribueront à la communauté afin de créer une société durable.

2. Respect des droits de l'homme



Nous observerons scrupuleusement les normes internationales relatives aux droits de l'homme et respecterons la diversité.

3. Fournir un environnement de travail sûr et agréable



Nous ferons en sorte d'offrir un environnement de travail sûr et agréable, confortable pour tout salarié.

4. Activités commerciales honnêtes



Nous nous engageons à entreprendre des activités commerciales équitables et transparentes avec intégrité et à respecter scrupuleusement les normes internationales, les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.

5. Protection des informations de l'entreprise et responsabilité



Nous promouvons un management sain et transparent grâce à la communication active d'informations et aux discussions avec les partenaires.

6. Intégrer la responsabilité sociétale dans notre chaîne d'approvisionnement



Nous développerons une structure qui assume les responsabilités sociétales à l'égard de nos homologues commerciaux et de la chaîne globale d'approvisionnement.

7. Préservation de l'environnement mondial et planétaire



Nous travaillerons dans le but de préserver et résoudre les problèmes concernant l'environnement mondial et planétaire.

8. Coopération avec la région et la société



En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous contribuerons au développement de la région et de la société.

La direction reconnaîtra que son rôle est de créer l'esprit des principes, de construire des systèmes de gouvernance efficaces pour la conduite de nos activités professionnelles et s'efforcera de sensibiliser à l'esprit des principes au sein du groupe NGK et pour que l'ensemble du groupe NGK atteigne la pleine conformité. La direction encouragera également les comportements basés sur les principes au sein de la chaîne d'approvisionnement du groupe NGK. En cas de violation des principes par le groupe NGK, la direction assumera de manière proactive la responsabilité de réagir à la situation y compris pour résoudre le problème, enquêter sur ses causes et l'empêcher de se reproduire.

Code de conduite du groupe NGK

1. Création d'une société durable



Nous créerons de nouvelles valeurs grâce à la fourniture de produits et de services qui contribueront à la communauté afin de créer une société durable.

- Nous fournirons des produits et des services qui contribuent à la neutralité carbone et à la communauté numérique au travers d'innovations technologiques et nous relèverons les défis de la société au travers de nos activités professionnelles.
- Nous répondrons de manière ouverte aux nouvelles demandes ou requêtes d'amélioration de la part de nos clients et de la société en développant et en améliorant nos produits et services.
- En fournissant des produits et des services de haute qualité pour lesquels la sécurité constitue la principale préoccupation et qui sont conformes aux règles environnementales, nous serons en mesure de gagner la confiance des clients et de la communauté.

2. Respect des droits de l'homme



Nous observerons scrupuleusement les normes internationales relatives aux droits de l'homme et respecterons la diversité.

- Nous respecterons l'individualité et l'indépendance de chaque salarié, valoriserons l'égalité des femmes et nous éviterons toute discrimination basée sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, l'âge, la religion, les croyances, le handicap ou tout autre motif.
- Nous ferons en sorte de maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement ou de traitement offensant ou inhumain^{*1} et le cas échéant prendrons des mesures rapides et appropriées.
- Nous exercerons nos activités commerciales sans avoir recours au travail forcé^{*2} ou au travail des enfants. Nous observerons scrupuleusement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région relatives au travail et nous ferons en sorte d'offrir des conditions de travail appropriées aux jeunes travailleurs.
- Nous ne violerons pas les droits des peuples autochtones et autres en acquérant, développant ou utilisant de toute autre manière les terres, les forêts ou les ressources en eau en rapport avec nos activités commerciales, y compris les évictions forcées et l'appropriation des ressources ciblées.

< Explication additionnelle des termes >

^{*1} Les traitements inhumains comprennent les violences envers les travailleurs, la violence sexiste, le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les punitions corporelles, l'oppression mentale ou physique, les brimades, l'humiliation publique, la honte ou l'exposition et la violence verbale.

^{*2} Le travail forcé fait référence au travail forcé, servile (y compris la servitude pour dettes) ou dans un camp d'internement, au travail pénitentiaire involontaire ou d'exploitation, au travail des esclaves ou à la traite des êtres humains.

3. Fournir un environnement de travail sûr et agréable



Nous ferons en sorte d'offrir un environnement de travail sûr et agréable, confortable pour tout salarié.

- Nous observerons scrupuleusement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région relatives au travail et nous ferons en sorte d'offrir des conditions de travail appropriées telles que les horaires de travail, les vacances, les congés, les salaires et les avantages sociaux.

- Nous respecterons les droits de nos employés à la liberté d'association et aux négociations collectives conformément aux lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.
- Nous respecterons strictement les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région concernant la sécurité et l'hygiène, nous offrirons à nos employés un milieu de travail sûr et sécurisé et nous nous efforcerons de garantir leur santé physique et mentale.
- Nous nous efforcerons de faciliter la création d'un équilibre sain entre la vie professionnelle et la vie familiale et de soutenir différents styles de travail.
- Nous établirons la confiance à travers des dialogues et des discussions sincères avec les employés.
- Nous donnerons aux employés des opportunités de formation et leur donnerons la possibilité de développer leur motivation et leurs capacités.

4. Activités commerciales honnêtes



Nous nous engageons à entreprendre des activités commerciales équitables et transparentes avec intégrité et à respecter scrupuleusement les normes internationales, les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région.

• [Activités commerciales éthiques]

En tant que membre de la communauté internationale, nous respecterons les lois et réglementations nationales et internationales, nous respecterons la culture et l'histoire de chaque pays et de chaque région et nous agirons de manière intègre et selon des normes éthiques élevées. Nous respecterons les règles existantes et nous aborderons notre travail en toute confiance.

• [Anti-corruption]

Nous nous efforcerons de mettre en place une prévention complète de la corruption en interdisant la corruption^{*3}, les détournements de fonds, les situations dans lesquelles se produisent des abus de confiance, des conflits d'intérêts^{*4}, des délits d'initié^{*5}, du blanchiment d'argent^{*6}, des entraves à la justice ou toute autre forme d'abus d'autorité ou de position au bénéfice d'un individu ou d'une organisation.

< Explication additionnelle des termes >

^{*3} La corruption fait référence à l'acte d'offrir de l'argent, des cadeaux ou des services (corruption) à des tiers afin d'obtenir des profits illicites ou l'acte d'accepter une telle corruption. Afin d'empêcher les actes qui constituent de la corruption de se produire en relation avec notre entreprise, nous entretenons de saines relations avec nos partenaires, y compris les fonctionnaires et les représentants du gouvernement dans les pays et régions où nous opérons. Nous nous abstenons d'accepter de tels pots-de-vin de la part de tiers conformément aux lois et réglementations locales. Nous offrons uniquement des cadeaux ou des divertissements dans les cas dans lesquels existe une raison professionnelle légitime de le faire et dans une mesure qui soit socialement acceptée ; nous n'offrirons pas de cadeaux ou de divertissements de manière régulière. De plus, nous nous abstiendrons d'effectuer de petits paiements (paiements de facilitation) aux fonctionnaires afin de faciliter ou d'accélérer les services routiniers tels que l'obtention de permis et/ou de licences et de dédouanement. Nous utilisons et gérons de manière appropriée les actifs de l'entreprise exclusivement à des fins professionnelles légitimes. Ces actifs comprennent l'argent liquide, les équipements, les logiciels et les véhicules. Nous n'utiliserons jamais ces actifs au bénéfice d'un individu ou d'un tiers.

- ^{*4} Le conflit d'intérêts fait référence à l'acquisition de bénéfices personnels au détriment des intérêts de nos entreprises ou d'offrir des bénéfices à des tiers, y compris la famille et les amis, tels que la sélection d'homologues commerciaux qui ont des intérêts personnels ou qui mènent des affaires en concurrence avec celles de nos entreprises.
- ^{*5} Le délit d'initié fait référence à l'achat ou la vente de titres, y compris d'actions, basés sur une connaissance d'informations matérielles non publiques concernant nos entreprises, nos homologues commerciaux et autres. Afin d'éviter qu'il se produise, nous devons traiter ces informations matérielles avec grand soin.
- ^{*6} Le blanchiment d'argent fait référence à toute dissimulation ou fausse déclaration de fonds obtenus à travers des activités illégales, telles que l'évasion fiscale ou le maquillage.

• **【Concurrence loyale】**

Nous reconnaissons l'importance de la libre concurrence sur le marché et pratiquerons une concurrence équitable et libre conformément aux lois sur la concurrence applicables dans chaque pays et chaque région. Nous n'exercerons jamais d'activités de cartel avec des concurrents ou toutes autres actions qui pourraient être soupçonnés de relever de telles activités.

• **【Exécution assurée des contrats】**

Nous serons à la hauteur de la confiance qu'ont placé en nous nos clients et homologues commerciaux en respectant toujours nos contrats et nos accords en toute bonne foi.

En cas de problème qui nous empêcherait de remplir nos contrats tels qu'ils ont été convenus originellement, nous discuterons de tels problèmes avec nos homologues et nous remplirons nos devoirs conformément aux nouvelles conditions convenues par l'ensemble des partenaires.

Nous ne conclurons jamais de contrats qui violent les normes sociales ou les lois et réglementations.

• **【Protection des informations personnelles et confidentielles】**

Conformément aux lois et réglementations ainsi qu'aux règles internes concernant les informations personnelles, nous collecterons et utiliserons les informations personnelles uniquement s'il existe des fins professionnelles légitimes pour le faire. Nous conserverons toute information personnelle que nous aurons obtenue sous un contrôle strict. De plus, nous prendrons des mesures de contrôle draconiennes afin d'empêcher toute fuite d'informations confidentielles de la part de nos entreprises et de tiers.

• **【Protection des droits de propriété intellectuelle】**

Les droits de propriété intellectuelle constituent une ressource de gestion vitale pour nos activités. Nous créerons, protégerons et utiliserons activement les droits de propriété intellectuelle^{*7}.

Nous prendrons les mesures nécessaires et appropriées afin d'éliminer les produits contrefaits et nous nous efforcerons d'empêcher toute violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.

< Explication additionnelle des termes >

- ^{*7} Les droits de propriété intellectuelle comprennent les brevets, les modèles d'utilité, les designs, les droits de marque et les droits d'auteur.

• **【Contrôle strict d'import-export】**

Lors de l'exportation des produits et autres cargaisons, technologies et logiciels, nous nous conformerons aux lois, réglementations et règles internes applicables, et nous effectuerons les contrôles d'exportation appropriés afin de maintenir la paix et la sécurité de la communauté internationale. Lorsque nous importerons et exporterons des produits, etc., nous soumettrons les déclarations de douane appropriées conformément aux lois et réglementations applicables de chaque pays et de chaque région.

• **【Assurer la qualité et la sûreté des produits et des services】**

Nous nous efforcerons toujours d'améliorer la qualité de nos produits et de nos services à travers le dialogue avec nos clients.

Nous acquerrons, stockerons et vérifierons les données concernant la qualité de nos produits conformément à nos obligations envers nos clients. Nous ne commettrons jamais d'actions frauduleuses telles que le vol, la falsification, le remplacement ou la rétention de données. En cas d'accident ou de dysfonctionnement, des actions appropriées seront immédiatement prises.

En cas de problème concernant nos produits ou services qui affecterait la sécurité de nos clients, nous réagirons rapidement et de manière appropriée afin d'empêcher qu'un tel accident se reproduise ou s'étende.

• **【Enregistrements corrects】**

Afin de garantir une divulgation en temps opportun et appropriée, nous nous conformerons aux lois, aux réglementations et aux règles internes applicables. Nous établirons et ferons correctement fonctionner un système de contrôle interne afin d'enregistrer et de rapporter de manière précise les informations financières et autres. Tous les enregistrements seront stockés et éliminés de manière appropriée et effacés conformément aux lois, aux réglementations et aux règles internes applicables.

• **【Traiter avec les forces antisociales】**

Nous nous opposerons fermement aux forces antisociales et n'aurons aucune implication avec elles.

En cas de contact par des forces antisociales, nous n'y répondrons pas individuellement, mais nous le rapporterons immédiatement à nos superviseurs (département responsable).

• **【Maintien de relations équitables avec l'administration】**

Nous nous efforcerons de maintenir des relations très transparentes, saines et équitables avec les secteurs politiques et administratifs, en respectant les lois et réglementations de chaque pays et de chaque région en relation avec les contributions et les donations politiques. Nous n'agissons pas d'une manière qui éveille la suspicion ou la méfiance de la communauté.

• **【Gestion des risques commerciaux】**

Nous pratiquerons la gestion des risques en étant perpétuellement conscients des risques liés à nos opérations. Nous nous efforcerons d'identifier et d'empêcher la concrétisation des risques potentiels. En cas de concrétisation d'un risque, nous réagirons rapidement et nous nous efforcerons de minimiser l'impact sur nos partenaires.

• **【Établissement d'un système de lanceurs d'alerte et d'interdiction de représailles】**

Si nous prenons conscience ou si nous soupçonnons une violation de la conformité, nous le signalerons rapidement à nos superviseurs ou au service d'assistance téléphonique des lanceurs d'alerte. Nous n'exercerons pas de représailles envers quiconque aura effectué un signalement.

5. Protection des informations de l'entreprise et responsabilité



Nous promouvons un management sain et transparent grâce à la communication active d'informations et aux discussions avec les partenaires.

- Nous divulguerons de manière précise et rapide toute information requise par la société.
- Nous ferons très attention au point de vue de nos partenaires et nous remplirons nos obligations de rendre compte. Nous établirons une confiance réciproque avec nos partenaires à travers un dialogue continu.

6. Intégrer la responsabilité sociétale dans notre chaîne d'approvisionnement



Nous développerons une structure qui assume les responsabilités sociétales à l'égard de nos homologues commerciaux et de la chaîne globale d'approvisionnement.

- Nous respecterons nos homologues commerciaux en tant que partenaires égaux et nous nous efforcerons d'établir une relation de confiance et de promouvoir un développement mutuel.
- Nous contribuerons à la sécurité et à la croissance de la région et de la société à travers un approvisionnement responsable des ressources et à la promotion d'un approvisionnement écologique.
- Nous garantirons le respect des droits de l'homme, d'un environnement de travail positif et d'activités commerciales honnêtes soutenus par la conformité aux lois et réglementations à travers notre chaîne d'approvisionnement.

7. Préservation de l'environnement mondial et planétaire



Nous travaillerons dans le but de préserver et résoudre les problèmes concernant l'environnement mondial et planétaire.

- Nous fournirons des produits et des services qui contribuent à la préservation de l'environnement mondial et planétaire, tels que la contribution à la neutralité carbone
- Nous résoudrons directement l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement en nous efforçant, par exemple, à créer une économie circulaire et en utilisant de manière efficace les ressources en eau.
- Nous veillerons à la préservation de la biodiversité et à la durabilité.
- Nous respecterons scrupuleusement les lois et réglementations relatives à l'environnement de chaque pays et de chaque région.

8. Coopération avec la région et la société



En tant qu'entreprise citoyenne responsable, nous contribuerons au développement de la région et de la société.

- En tant que membre de la région et de la société, nous participerons activement à des activités qui contribuent à la société. Nous coopérerons et collaborerons également avec une grande variété de partenaires.
- Nous promouvons et soutiendrons activement les activités auxquelles les employés participent volontairement afin de contribuer à la communauté.

Nos efforts pour réaliser une société durable sont eux-mêmes des contributions aux SDGs.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



Les SDGs (Sustainable Development Goals) sont 17 objectifs et 169 cibles (critères de réalisation) adoptés par les Nations Unies en 2015 pour parvenir à un monde durable, et sont devenus une ligne directrice pour de nombreuses entreprises mondiales.